

Résiliation d'un bon de commande pour un véhicule

Par aubert, le 01/02/2012 à 12:55

Bonjour,

j'ai signé un bon de commande pour un véhicule mais aprés réflexion j'ai envoyé un recommandé (3 jours aprés) pour annuler celui ci.Le vendeur ne semble pas étre d'accord pour me restituer mon chéque de 5000E(10 pour cent de la somme totale) Est il dans son droit?N'y a t'il pas un délai de réflexion de 7 jours? merci d'avance pour les réponses cordialement

Par chaber, le 01/02/2012 à 14:13

bonjour

Si vous vous êtes rendu chez le concessionnaire pour effectuer votre achat, il n'y a pas de délai de rétractation.

La seule solution est que, si mention est faire achat à crédit, est que celui-ci soit refusé